

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 16

Artikel: Des colonnes de bataillons : à propos des manœuvres de l'armée prussienne près de Cologne
Autor: Jomini
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347249>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DES COLONNES DE BATAILLONS,

A PROPOS DES MANŒUVRES DE L'ARMÉE PRUSSIEENNE PRÈS DE
COLOGNE.

Le général Jomini nous adresse la lettre suivante :

Mon cher Monsieur,

Je viens de lire avec intérêt les rapports de M. le colonel Favre, sur les manœuvres de l'armée prussienne près de Cologne, auxquelles il a assisté : j'ai surtout remarqué les observations judicieuses qu'il a faites sur les inconvénients graves qui résultent souvent du trop grand prix attaché à la conservation de ses canons. Ce préjugé, qui était surtout en faveur dans l'armée russe, a coûté cher au général Danneberg dans la retraite d'Inkermann en 1854. Mais, malgré ma répugnance d'engager une polémique dans ma 84^e année, pour un article de tactique, je ne puis résister à l'intérêt que m'inspire encore l'art de la guerre, et me décide à vous adresser ces lignes pour rectifier ce que dit M. Favre sur les colonnes de bataillons et sur l'ordre déployé.

Si mon honorable compatriote avait eu connaissance de mon *Résumé des principes généraux de l'art de la guerre, publié séparément, à Glogau, en 1807*, il aurait su que c'était surtout d'après cette brochure, et nullement par manque de confiance dans leurs jeunes soldats, que les Autrichiens à Wagram, et les Russes et Prussiens en 1812 et 1813, avaient adopté cette formation de *colonnes de bataillons* (non pas colonnes *par bataillons*, ce qui est bien différent).

Le témoignage de l'archiduc Charles lui-même ne laisse aucun doute sur les avantages de cette formation, surtout pour l'offensive.

Sans doute les canons rayés et les armes de précision peuvent amener des modifications ; mais ce serait une grande erreur que de vouloir adopter l'ordre déployé exclusivement. — L'exemple de ce qui s'est fait au camp de Châlons ne saurait rien prouver, car il y a peu de plaines aussi rases dans toute l'Europe, et pour peu que l'on voulût faire marcher en ligne une vingtaine de bataillons dans un terrain accidenté, le désordre le plus complet s'y introduirait bientôt, surtout sous le feu de l'ennemi. — Je demanderai, par exemple, à M. Favre quelle troupe pourrait aller en lignes déployées à l'attaque du Zurichberg ou de la belle position de l'Albis ? — Et à Solferino même, tout ce que l'on avait dit sur la supériorité du feu n'a pas em-

péché de former les colonnes de bataillons pour l'attaque. — C'est surtout dans un pays comme la Suisse, que la formation déployée devrait être plutôt proscrite que recommandée exclusivement.

Je ne saurais, du reste, rien ajouter à ce que j'ai dit à ce sujet dans le chapitre VII du *Précis de l'art de la guerre*, et dans les deux brochures de *Supplément*, publiées à Bruxelles, après la guerre de Crimée.

Si je me suis décidé à revenir sur ces questions, c'est uniquement par intérêt pour l'instruction de notre état-major fédéral, qui doit se baser sur cette vérité, que l'ordre déployé et l'ordre en colonnes de bataillons peuvent être éventuellement bons, et que les grosses colonnes profondes, composées de plusieurs bataillons déployés les uns derrière les autres, sont les seules à proscrire.

Vous jugerez si ces réflexions ne sont pas utiles à publier dans l'intérêt de notre armée nationale.

Paris, le 11 août 1862.

Général JOMINI.

P. S. J'ajouterai à ce qui précède le témoignage de Napoléon, qui, dans un ordre du jour de Duben, au mois d'octobre 1813, prescrivit la formation de colonnes de bataillons par divisions de deux pelotons sur deux rangs, ce qui n'est autre chose que le système recommandé dans mon *Résumé de 1807*. — Cette circonstance se joint aussi à celle du passage du Tagliamento en 1796, où il prescrivit la formation par régiment, un bataillon déployé et les deux autres bataillons en colonnes sur les deux ailes de celui qui était déployé — système mixte bien préférable pour l'attaque à 3 bataillons déployés; les Russes l'avaient adopté à Eylau et s'en trouvèrent bien. — Il conviendrait beaucoup selon moi à notre pays.

Si vous ne retrouvez pas dans ces lignes ma verve d'autrefois, n'en accusez que mon âge et la quasi-cécité dont je suis affligé; il m'est impossible d'écrire longuement.

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Le dernier courrier, qui va jusqu'au 30 juillet, n'a pas apporté de nouvelles importantes. Il paraît y avoir inaction complète sur toute la ligne, ce que les grandes chaleurs de la saison peuvent expliquer pour une part.